

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	10

Séance du 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), TROIN Katia (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

07/10/2024

Objet de la délibération

Délibération n°39/2024 : ONF : COUPE DE BOIS 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'O.N.F. du 05/08/2024 concernant les coupes prévues en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
4_x	Taillis	3.4	50	Oui

  

Parcelle	Destination	Mode de Commercialisation	Mode de mise à disposition de l'acheteur	
4_x	Vente	Mode de vente	Mode de mise à disposition de l'acheteur	
		Appel d'offre	Sur pied	En bloc

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-dessus,

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,

**VALIDE** ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'O.N.F.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à assister aux martelages des coupes prévues

**ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

